

VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....33
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2021/004

**Approbation de l'avenant de
déploiement à la convention
Action Cœur de Ville**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 4 février 2021, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 22 janvier 2021

La Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif national Action Cœur de Ville,

Vu la délibération n°2018/108 du 8 juin 2018 portant « inscription des projets de la ville de Millau au titre des dispositifs Grands Sites OCCITANIE, Bourg-centre et Action Cœur de Ville »,

Vu la convention cadre Action Cœur de Ville Millau signée le 05/10/18.

Considérant l'avis favorable du dixième comité de pilotage ACV Millau en date du 21/10/20.

Considérant l'avis conforme des services de l'Etat.

Considérant que la ville de Millau, La Communauté de Communes Millau Grands Causses et les partenaires financeurs ont signé une convention cadre pluriannuelle « action cœur de ville » le 5 octobre 2018. La phase d'initialisation a été engagée par la réalisation d'un diagnostic du territoire, l'élaboration du projet et du plan d'actions et la poursuite des premières actions mûres.

Considérant que l'ensemble de ces éléments a été présenté et validé par le Comité de Projet « Action Cœur de Ville » qui s'est tenu le 27 mars 2019. Il a reçu un avis favorable du comité régional d'engagement le 1er juillet 2019. Un arrêté préfectoral du 16 juillet 2019 a homologué la convention ACV en convention ORT.

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20210128-2021DL004-DE
Reçu le 04/02/2021

Acte dématérialisé

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

ETAIENT EXCUSES : Claude ASSIER, Thierry SOLIER

PROCURATIONS : Claude ASSIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Thierry SOLIER pouvoir à Alain NAYRAC

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Magali CAMMAS, Adjointe du service Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant que la programmation proposée par cet avenant met en avant l'ensemble des projets qui doivent rendre la ville de Millau plus résiliente et apaisée dans ses pratiques du quotidien tant sur les aménagements des espaces publics partagés que de la réhabilitation des bâtiments en centre historique par le biais de la nouvelle OPAH-RU.

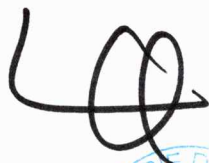
Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'émettre un avis favorable à l'avenant de déploiement à la convention ACV de la ville de Millau ;
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL



La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

